Image not found or type unknown

Frais extra scolaire

Par **LUZAMORA**, le **09/06/2022** à **13:38**

Bonjour,

Je suis en garde alternée pour mon fils de 3 ans et demi.

Comme le climat est tendu, nous sommes passés devant le JAF pour la question de la pension alimentaire, frais scolaire, extra-scolaire, et santé.

Un jugement rendu précise : que Monsieur compte tenu de ses hauts revenus doit me verser une pension alimentaire (pas le même niveau de vie), et que les frais de santé, scolaire et extra scolaire, restent à la charge exclusive de Monsieur.

Avec cette décision Monsieur se sent en toute puissance, et lorsque je lui demande son avis sur les activités extra-scolaire il s'y oppose systèmatiquement, en l'occurence pour l'incription d'une seule activité, et me précise que je dois en faire mon affaire.

Puis-je inscrire le petit dans l'activité choisie conjointement et par le biais d'un huissier via le jugement rendu lui présenter la facture ?

A vous lire,

Par **Visiteur**, le **09/06/2022** à **14:04**

[quote]
l'activité choisie conjointement

[/quote]
Il vous faut un accord écrit de Monsieur ou bien c'est lui qui procède à l'inscription.

Sinon il faudra saisir à nouveau le JAF.

NB : Si cette activité est une "garderie" pendant votre temps de résidence de l'enfant, c'est votre problème.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés